

Séance du 6/11/2009

Délibération n° 39 Demande d'autorisation de stationnement de Taxi

Suite à la demande reçue en mairie, le conseil municipal, à la majorité des membres moins une abstention, donne à M PELTIER, l'autorisation de stationnement pour son Taxi au 31a rue du Gal de Gaulle.

Cette autorisation lui est accordée à titre gratuit.

Délibération n°40 Destination des coupes de bois pour l'exercice 2010

L'assiette des coupes de l'exercice 2010 dans les parcelles de la forêt communale est la suivante : N° 10a, 15a, 16 et 7.

Ces coupes seront vendues sur pied et par les soins de l'ONF en bloc.

Délibérations n° 41 Installation d'un éclairage public rue du Gal Brosset

Suite à la demande des riverains, un éclairage public plus conséquent, rue du Gal Brosset à partir du n° 12 en direction de Giromagny, sera installé.

L'entreprise BAUMGARTNER de Perouse est retenue pour réaliser ces travaux d'un montant de 4574,70 € ttc.

Délibérations n° 42 demandes de location d'emplacement dans l'ancienne usine

Suite aux diverses demandes de location d'un emplacement à usage d'entrepôt dans le bâtiment communal sis rue de la Paix (ancienne usine) , le conseil municipal accepte ces locations et charge Monsieur le Maire d'établir les baux locatifs y afférents.

Délibération n° 43 Mise à disposition de personnel au SI DU RPI DES DEUX AUXELLES

Vu la demande du syndicat intercommunal de gestion du RPI des 2 Auxelles et l'avis de la commission administrative paritaire de catégorie B et C en date du 22 septembre 2009, le conseil municipal accepte la mise à disposition du personnel de la commune au profit du SI de Gestion du RPI des 2 auxelles.

Charge Monsieur le maire d'établir les conventions de mise à disposition.

Délibération n° 44 Recrutement de personnel en contrat d'avenir

Les contrats d'avenir sont destinés à favoriser le retour à l'emploi des personnes bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés, de l'allocation de solidarité spécifique ou du revenu de solidarité active (RSA) financé par le département (en métropole, depuis le 1er juin 2009, le RSA s'est substitué au RMI et à l'API). Ils ouvrent droit à des aides pour les employeurs. A ce titre, le conseil municipal accepte le recrutement de personnel sous forme de contrat d'avenir.

Autorise le maire à signer les conventions avec l'Etat.

Délibération n° 45 transformation du « céder le passage » rue de la Creusevie en « Stop »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 3 contre et 1 abstention, dans un souci de sécurité, décide de transformer le "céder le passage" rue de la Creusevie à hauteur du n° 1 en "Stop".

Il charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté s'y rapportant.

Délibération n° 46 modifications budgétaires n°1 – budget du lotissement rue du Rhône

Afin de comptabiliser les opérations d'ordre relatives à la vente des parcelles de terrain sur le lotissement rue du Rhône, les modifications budgétaires suivantes sont acceptées :

Recettes de fonctionnement
compte 7015 + 62 558 €

Séance du 6/11/2009

Dépenses de fonctionnement
compte 71355-042 + 62 558 €

Recettes d'investissement
compte 3555-040 + 62 558 €
compte 16874 - 62 558 €

Délibération n° 47 Achat de matériel pour le service technique

Il sera procédé à l'achat pour les services techniques :

- d'un souffleur
 - d'un taille haie
 - d'un perforateur,
- le tout pour un montant maximum de 1000 €.

Délibération n° 48 demande de subvention de l'UNADIF

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'UNADIF.

Cette association qui œuvre pour le devoir de mémoire du sacrifice d'hommes, de femmes et d'enfants pendant les périodes les plus tristes de notre histoire, souhaite renouveler son drapeau.

Le conseil municipal, à ce titre, accorde à l'UNADIF une subvention de 100 €.